Direction Régionale Afpa Grand-Est
Afpa Grand-Est - Direction Régionale
29 Rue Pierre Boileau
CS 50011
57063 Metz – Cedex 02
ww**w.afpa.fr**

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné STEVE JECKO
représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences AFPA GRAND EST

Atteste que :

Mme/M. **SULTAN IBRAHIM**

Salarié.e de l'entreprise **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT**

a suivi la formation **CERTIFICATION SOCLE DE COMPÉTENCES ET DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

X action de formation [1]
☐ bilan de compétences
☐ action de VAE
☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du **21/09/2026 au 26/10/2026**

pour une durée de **182** heures dont :
- **182** h de formation en centre
- **0** h de formation à distance

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : NANCY
Le : 04/11/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

P/O Afpa
Direction Régionale Afpa
29 rue Pierre BOILEAU
CS 50011
57063 METZ Cedex 02

[1] Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
[2] Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser